

Communications par messages textes

En adhérant à notre programme de messages textes de L'AQTr, vous consentez expressément à ce que nous, nos affiliés et tout prestataire de services tiers puissions vous transmettre des messages textes récurrents qui peuvent être envoyés au moyen d'un système de composition téléphonique automatique ou d'une voix artificielle ou préenregistrée, par l'AQTr ou en son nom, au numéro de téléphone que vous nous fournissez.

En vous inscrivant à notre programme de messages textes, vous acceptez de recevoir des messages textes récurrents de marketing et de transaction à ce numéro de téléphone, y compris, mais sans s'y limiter, des offres, des aubaines, des mises à jour, et des participations à des activités promotionnelles.

Pour choisir de recevoir des messages textes provenant de notre programme de messages textes, veuillez suivre les instructions fournies par l'AQTr, qui peuvent inclure l'envoi d'un message texte contenant un court code, le fait de nous fournir votre numéro de téléphone en ligne via notre Site, ou en donnant votre consentement d'une autre manière.

Il se peut que vous deviez confirmer votre consentement, par exemple en répondant « O » ou au moyen d'une autre réponse désignée à un premier message texte qui vous est envoyé.

Veuillez noter qu'il se peut que nous ne soyons pas en mesure de transmettre des messages à tous les opérateurs de téléphonie mobile. Si votre opérateur mobile n'est pas joignable, vous ne recevrez pas de réponse à vos messages. Certains opérateurs peuvent ne pas prendre en charge certains services (par exemple les utilisateurs de services prépayés peuvent ne pas être en mesure de participer). Vérifiez auprès de votre opérateur de téléphonie mobile pour confirmer. L'AQTr et les opérateurs de téléphonie mobile ne sont pas responsables des retards injustifiés, des échecs de livraison ou des erreurs dans les messages. Il se peut que certains appareils mobiles ne soient pas pris en charge et que nos messages ne puissent pas être transmis dans toutes les régions.

Le consentement à recevoir des messages textes n'est pas une condition d'obtention de services par l'AQTr. La fréquence des messages peut varier.

Pour ne plus recevoir de messages textes de l'AQTr, vous acceptez de répondre STOP au numéro qui envoie le message. Après avoir répondu STOP, il se peut que vous receviez un dernier message texte confirmant que vous vous êtes retiré de ces envois.

Si vous avez besoin d'aide pour vous désinscrire, vous pouvez contacter le Responsable PRP.

Nous ne facturons pas les messages mobiles envoyés dans le cadre du programme, mais vous êtes responsable des frais de messagerie et de données imposés par votre opérateur mobile, car des tarifs standard de données et de messagerie peuvent s'appliquer aux alertes SMS.

Responsable de la protection des renseignements personnels

L'AQTr est responsable des Renseignements personnels sous sa garde ou son contrôle et elle a désigné un responsable qui doit assurer le respect de cette Politique et des lois applicables en matière de protection de Renseignements personnels.

Si vous avez des questions, des commentaires, des préoccupations ou une plainte concernant la présente Politique et les pratiques de AQTR en matière de confidentialité, nous vous invitons à contacter notre Responsable de la protection des renseignements personnels aux coordonnées suivantes :

Responsable PRP

C. P. 94, succ. B

Montréal, QC,

H3B 3J5

Tel : 514-523-6444

Courriel : communications@aqtr.com

Vous avez également la possibilité de déposer une plainte par écrit à la Commission d'accès à l'information - Direction de la surveillance à l'adresse suivante : 900-2045, rue Stanley, Montréal, Québec, H3A 2V4 ou par courriel au cai.communications@cai.gouv.qc.ca.